### COMITE DEPARTEMENTAL DES SOCIETES D'AVIRON DES BOUCHES DU RHÔNE

Avec la participation des 3 clubs de Marseille (ASPTT, Cercle de l'Aviron de Marseille, Rowing Club de Marseille) et de l'Aviron Club de Cassis

### REGATE « MARSEILLE - CASSIS A L'AVIRON DE MER »



#### **Course Internationale**

## Samedi 8 juillet 2006

# Avant programme de la 5<sup>ème</sup> Edition

#### PRESENTATION GENERALE

- ❖ **DISTANCE**: 24 kms entre la Plage du Prophète à Marseille et le Port de Cassis.
- **PARCOURS :** Rade sud de Marseille, Cap Croisette, les Calanques, Baie de Cassis.
- **EMBARCATIONS**: Yoles de mer, jauge F.I.S.A., double (2X) et quatre avec barreur (4X+). Yoles de mer solo (1X) non acceptées.

#### **\*** EQUIPAGES:

- Catégories : Seniors : Hommes / Femmes / Mixtes (pas plus de 2 rameurs Hommes en 4X+).
- Conditions de participation :

En raison du parcours en pleine mer, sans arrêt possible, depuis l'île Maire jusqu'à Cassis, la course n'est ouverte qu'à des **équipages**:

- **Expérimentés**, possédant une bonne technique de l'aviron ;
- Entraînés, c'est-à-dire capables d'accomplir la distance de 24 kms dans sa totalité en moins de 3 heures et d'affronter des conditions de mer qui peuvent être très difficiles ;
- **Ayant participé** à au moins une **course qualifiante** pour le Championnat de France d'aviron de mer (pour les équipages français).
- Important : le Jury se réserve le droit d'écarter de la course avant le franchissement de l'île Maire les équipages qu'il jugerait inaptes à effectuer le parcours dans sa totalité.

#### **INFORMATIONS**

- **RECEPTION DES ATTELAGES** (yoles + remorques):
  - Lieu: Centre Municipal de Voile (C.M.V.), 6 Promenade Georges Pompidou, 13008 Marseille.
  - Horaires: du vendredi 7 juillet 2006 16 h. au samedi 8 juillet 2006 13 h 30.

•

- ❖ AIRE DE STATIONNEMENT : Terre-plein situé à gauche après le portail d'entrée.
- **❖ TRANSFERT DES ATTELLAGES DE MARSEILLE A CASSIS :** 
  - Réception à Cassis, accueil à la barrière Quai des Moulins :
    - le 7 juillet 2006 de 17 h. à 19 h.
    - le 8 juillet 2006 de 11 h. à 19 h.
  - Aires de stationnement :
    - Esplanade Calendal et Quai des Moulins, sur le Port de Cassis, à proximité de l'Office du Tourisme.
  - Un plan d'accès à Cassis sera fourni au C.M.V à chaque équipage qui le désire.
  - Pour les rameurs, hors Ligue de Provence-Alpes, qui n'auraient pas de moyen de locomotion après avoir laissé leur attelage à Cassis, 2 navettes Port de Cassis C.M.V. sont prévues, la 1<sup>ère</sup> à 12 h 00, la 2<sup>ème</sup> à 14 h.

Important: Réservation indispensable avec votre inscription.

- **❖** REUNION DES DELEGUES + CHEFS DE BORD : 14 heures précises au C.M V. Important : Heure de clôture de la vérification des équipages engagés : 13 H 30.
- ❖ PARCOURS ET BALISAGE : Toutes les informations seront données à la réunion des Délégués et des Chefs de Bord.
- ❖ VERIFICATION DU MATERIEL DE SECURITE PAR LES ARBITRES: 15 h à 15 h 30 au niveau de l'aire de mise l'eau.

#### **DEPART DE LA REGATE :**

- Lieu : Au niveau de la Plage du Prophète, Corniche Kennedy.
- Horaires:
  - 1<sup>er</sup> départ : bateaux 2X et 4X+, Femmes + Mixtes : 16 h 30.
  - 2<sup>ème</sup> départ : bateaux 2X et 4X+, Hommes : 17 h 00.
  - **Important :** Pour des raisons de sécurité pendant le parcours en pleine mer, le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier l'affectation des départs pour certains équipages.
- Modalités : Drapeaux et signalisation sonore selon le code des régates.

#### **\*** INSCRIPTIONS:

- Ouverture des engagements : lundi 12 juin 2006.
- Clôture des engagements : lundi 3 juillet 2006.
- Important : Aucun engagement ne sera accepté après la clôture, le 3 juillet 2006.
- Modalités : Renvoyer la fiche d'engagement ci-jointe par courrier ou par e-mail au Comité Départemental 13 des Sociétés d'Aviron (coordonnées ci-après)

- **DROITS D'ENGAGEMENT :** Néant.
- **❖ INDEMNITES :** Aucune indemnité de déplacement pour les participants.
- ❖ LICENCES: Les concurrents devront être en règle avec la licence de leur pays. Cette licence portera attestation de la délivrance d'un certificat médical conformément au règlement de la F.F.S.A. A défaut, un certificat médical datant de moins de 3 mois devra être présenté.
- ❖ DOSSARDS: Pour des raisons de sécurité médicale, aucune épingle à nourrice ne sera fournie. Chaque équipage devra se munir des épingles nécessaires à l'accrochage de son dossard.
- ❖ SERVICE MEDICAL : Un service médical sera organisé par Monsieur le Docteur LAGRANGE, médecin responsable de la Ligue de Provence-Alpes des Sociétés d'Aviron, qui sera présent et disponible sur l'ensemble du parcours.
- **SECURITE**: La sécurité en mer sera organisée par le Comité Départemental 13.
- ❖ PLAN DE PARCOURS : Un plan sera remis à chaque Chef de Bord lors de la réunion des Délégués et Chefs de Bord.
- **MAILLOTS**: Chaque concurrent doit courir sous les couleurs de son club.
- ❖ MATERIEL: Prêt de matériel possible après accord avec le Comité d'Organisation: faire parvenir la demande de prêt avant le lundi 26 juin 2006 et joindre les coordonnées de votre club (adresse postale + téléphone + e-mail + nom de la personne à contacter).
- **HEBERGEMENT**: A la charge de chaque association ou participant.

#### Offices du Tourisme :

- Marseille : 4 La Canebière, 13001 ; Tel : 04 91 13 89 00 ; Fax : 04 91 13 89 20 ; e-mail : info@marseille-tourisme.com ; site web : www.marseille-tourisme.com
- Cassis : Quai des Moulins, 13260 ; Tel : 08 92 25 98 92 ; Fax : 04 42 01 28 31 e-mail : omt@cassis.fr ; site web : www.cassis.fr

Pour chaque Pays Etranger participant à la régate, le Comité d'Organisation prendra en charge l'hébergement de la 1<sup>ère</sup> équipe qui enverra son inscription.

- **RECOMPENSES**: Des coupes et des médailles récompenseront les vainqueurs.
- ❖ ARBITAGE: L'arbitrage de la course sera organisé par Monsieur Jacques CHAMBON, Président du Jury, Président de la Commission des Arbitres de Ligue, assisté des arbitres internationaux, nationaux et régionaux.
- **ASSURANCES**: Chaque association assurera son matériel.
- ❖ CONFORMITE DES BATEAUX : Les bateaux doivent être conformes au code de courses d'aviron de mer, homologués en 6ème catégorie et porter un numéro d'immatriculation en gros caractères, soit celui des Affaires Maritimes, soit celui de la

Ligue + numéro du club + numéro du bateau. Chaque bateau doit être équipé d'un bout d'un diamètre d'au moins 8 mm, d'une longueur supérieure à 10 mètres, d'un gilet accessible par personne embarquée, d'une écope dans le cas de bateau non auto videur.

- ❖ **APERITIF**: Un apéritif sera offert de 19 h 30 à 20 h 30.
- **REPAS :** Un repas au Yacht Club de Cassis, sur le Port, Quai des Moulins, clôturera la manifestation. Prix du repas : 17 €. **Réservation obligatoire** à renvoyer avec la fiche d'engagement et accompagnée d'un chèque établi à l'ordre de « Comité Départemental 13 d'Aviron ».

Navette Cassis - CMV à l'issue du repas.

#### ATTENTION:

Le parcours et les horaires de cette compétition pourraient être modifiés en cas de mauvaises conditions météorologiques. Le Comité d'Organisation en accord avec le Corps Arbitral se réserve le droit d'annuler la régate.

#### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Comité Départemental 13 d'Aviron, Armelle DRUEL, Maison de la Jeunesse et des Sports 15 Place de la Joliette, 13002 Marseille

Tel: 04 91 99 28 63; Tel mobile: 06 07 08 82 02

e - mail : <u>comiteaviron13@yahoo.fr</u>



# REGATE « MARSEILLE - CASSIS » 8 juillet 2006

### FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

# A renvoyer avant le lundi 3 juillet 2006

NOM du CLUB:	N° F.F.S.A. :
Responsable à contacter :	
• Nom:	
• Téléphone :	
• E-mail:	

BATEAU ENGAGE			
2 X		4 X +	
Н	I	<del>.</del> र	MIXTE

Rayer les mentions inutiles

CHEF de	BORD :			
EQUIPAGE				
	NOM	PRENOM	N° LICENCE	
1				
2				
3				
4				
Barreur				

1 formulaire par équipage à renvoyer à : Comité Départemental 13 d'Aviron, Armelle DRUEL, Maison de la Jeunesse et des Sports, 15 Place de la Joliette, 13002 Marseille E - mail: comiteaviron13@yahoo.fr

REGATE « MARSEILLE - CASSIS » 8 juillet 2006

### INSCRIPTION AU REPAS

Imprimé à renvoyer avant le lundi 3 juillet 2006 à :

Comité Départemental 13 d'Aviron, Armelle DRUEL, Maison de la Jeunesse et des Sports, 15 Place de la Joliette, 13002 Marseille

Accompagné du règlement de la totalité du montant des repas réservés par chèque bancaire à l'ordre de : « Comité Départemental 13 »

Nombre de Participants	Coût par personne	Montant Total
	17 €	

Date :	
Signature et Tampon du Club	

**N.B**: Pas de réservation sans paiement. Les tickets non utilisés ne seront pas remboursés. Pas de billetterie le jour de la régate

### CETTE REGATE C'EST AUSSI L'OCCASION D'UN SOUTIEN PARTICULIER A

### « L'AVI SOURIRE » ET AUX PERSONNES HANDICAPEES EN CE SAMEDI 8 JUILLET 2006



Une matinée d'initiation à la pratique de l'aviron en faveur des personnes handicapées soutenue par le Comité Départemental 13 sera organisée par l'AVI SOURIRE sur le site du C.M.V. en ouverture de la régate « Marseille – Cassis ».

Au cours de ce prologue des personnes handicapées rameront accompagnées par des rameurs confirmés.

#### AVANT PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants.9 h 15 : Constitution des équipages.

9 h 30 : Première rotation. 10 h 30 : Deuxième rotation.

12 h 00 : Apéritif de clôture et remise des souvenirs.

Si vous souhaitez venir y participer en ramant, en faisant un don ou en achetant des casquettes, des T-shirt o, des billets de tombola, ..... pour soutenir l'AVI SOURIRE, n'hésitez pas à les contacter :

L'Avi sourire 4 rue Lazarine, 13012 Marseille

Tel: 04 91 85 89 33; 06 17 50 29 83